

Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : Metrafenone de qualité technique
Numéro d'homologation : 29764
N° de la demande : 2008-2850
N° de document de l'ARLA : 2153418

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2013** et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} septembre 2011**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

PARTIE 4 TOXICOLOGIE

CODO : 4.8
Titre : Étude d'immunotoxicité

Précisions : Étude d'immunotoxicité (telle qu'elle est indiquée dans la publication OPPTS guideline 870.7800)

PARTIE 7 ÉTUDES SUR LES RÉSIDUS PRÉSENTS DANS LES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE, ET LE TABAC

CODO : 7.2.1
Titre : Méthodologie analytique des essais supervisés sur les résidus

Précisions : Le demandeur doit fournir des données de radiovalidation pour la méthode 535/0 afin de démontrer l'efficacité d'extraction des résidus biomarqués, conformément à l'article 3.3.3 de la politique DIR98-02.

CODO : 7.2.2

Titre : Méthode d'analyse de vérification réglementaire

Précisions : **Le demandeur doit fournir des données de radiovalidation pour la méthode FAMS 105-01 et des données de validation supplémentaires aux niveaux d'ensemencement qui encadrent les LMR proposées de 4,5 ppm pour le raisin et de 17 ppm pour les raisins secs.**

PARTIE 8 **COMPORTEMENT ET DEVENIR DES PRODUITS**
CHIMIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT

CODO : 8.2.3.5.4

Titre : Transformation aérobie dans les systèmes eau-sédiments

Précisions : **Le demandeur doit fournir tous les chromatogrammes de CLHP pour cette étude, y compris ceux qui fournissent des preuves que les 15 pointes non identifiées n'atteignent individuellement que 5 % de la**

RA.